

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Dominique TALLÉDEC, Sarah TENDRON à Marine DUMÉRIL, Baghdadi ZAMOUM à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Christian TALLIO, Sébastien ALIX à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn GENDEK

DÉLIBÉRATION : 2022-146

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DE NANTES MÉTROPOLE DE L'ANNÉE 2021 - RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

DÉLIBÉRATION : 2022-146
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT DE NANTES MÉTROPOLE DE L'ANNÉE 2021 -
RAPPORT D'ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole est tenue d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Métropole.

Le rapport présenté aujourd'hui, constitue donc une réponse permettant de satisfaire l'obligation légale de transparence vis-à-vis des 24 communes membres de Nantes Métropole, mais également d'offrir un document de référence pour une Métropole opérationnelle.

Le rapport s'articule autour de quatre éléments :

- les actions thématiques,
- les actions territoriales,
- le rapport financier,
- les partenaires de Nantes Métropole.

Ce rapport, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit faire l'objet d'une « communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activités et financier 2021 de Nantes Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités et financier 2021 de Nantes Métropole.

Saint-Herblain le : 12/12/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn GENDEK

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 16 décembre 2022